

Brève de réunion

COPIE validation stratégie

2 février 2023

1. Participants :

PRESENTS 29 pers.	<ul style="list-style-type: none"> - J-M. BERTIN, élu CCTDS + VP PVVS - P. CHAPTAL, chargée de mission environnement CCTDS - G. MAIRE, stagiaire CCTDS - S. ABRANT-GRANDGIRARD, élue CAV - S. VIEILLE, élu CAV - F. MARTZLOFF, CAV - R. MOLLIARD, Président CCHVS - M. ROUGET, Directrice CCHVS - C. MARTEL, élu CCHVS - H. EPLE, élu CCTV - M. CHETTAOUI, chargée de mission C3 - C. LECLERCQ-POULIN, Préfecture 70 - S. ARTERO, DDT 70 - S. RAPP, DDT 70 - N. BOUCARD, ENEDIS - J. WAGNER, GRDF - B. PAUC, Atmo BFC - J. BORSENBARGER, CAUE 70 - I. SPRINGINSFELD, Météo France - C. HEBERT-LORIOU, ARS BFC - P. RIGONI, ADEME - L. TAUTOU, ONF - G. BLONDEL-GABORIEAU, EPTB Saône-Doubs - P. BENEDETTO, Fédération des chasseurs 70 - N. MONIOT, ADERA - O. CORBERAND, SYTEVOM - J-M. JAVAUX, SIED 70 - C. BOUVERET, CPIE Vallée de l'Ognon - A. ROBIN, élue Chambre d'agriculture 70
EXCUSÉS	Région BFC, Département 70, ARS, CEREMA, FNE 70, La Charmotte, A. DUARTE, COFOR, FREDON, ADIL 70, Banque des Territoires, PETR du Pays Graylois, SOLIHA
PVVS	<ul style="list-style-type: none"> C. FRIQUET, Présidente PVVS V. LUTHRINGER, Directrice PVVS V. BEAUVAL, chargée de mission SCoT M. FOULON, chargée de mission PCAET - CRTE
ECOVIA- AKAJOULE	<ul style="list-style-type: none"> C. REFFET (chef de projet Ecovia) A. CARPENTIER (chef de projet Akajoule)

Les éléments suivants ont été abordés durant le COPIE. L'objectif de ce COPIE était de valider la stratégie construite par les acteurs du territoire ainsi que les scénarios de transition énergétique, de réduction des émissions de GES et d'amélioration de la qualité de l'air. Des éléments de l'évaluation environnementale ont également été présentés afin d'illustrer les incidences de la stratégie et des scénarios.

Le diaporama de la présentation est joint avec cette brève.

2. Brèves

1.1 Présentation de la stratégie

La présentation de la stratégie n'a pas soulevé de remarques visant à la remettre en cause. Il a été souligné trois points à mettre plus en valeur :

- La stratégie mobilité étant donné l'importance du secteur dans les consommations d'énergie et les émissions de GES
- Le développement de la méthanisation qui suscite beaucoup de réactions
- Les sujets renforçant l'adaptation des espaces artificialisés (désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales...)

Les commentaires suivants ont été formulés :

- J-M. Bertin et B. Gaudinet : Le potentiel important de stockage de carbone dans les sols agricoles a été perdu en 60 ans d'agriculture intensive. En termes de matière organique, des terres qui étaient très riches se sont appauvries et ont déstocké de la fertilité et des capacités de stockage de carbone et d'eau.
- CAV : Dans l'axe transversal, il serait intéressant de prévoir un objectif mobilité de manière à coordonner au niveau du territoire entre les différents EPCI (ex. mettre en place un plan global de mobilité, coordination des plans déjà pris par les EPCI).
- DDT 70 : Il est rappelé par ailleurs que la cohérence des déplacements devrait être recherchée au niveau du département pour autant les compétences sont dévolues au niveau des EPCI et de la région.
- ONF : la principale action mise en œuvre vise à préserver l'existant pour avoir un sol en bonne forme. L'office a opéré un changement de braquet depuis un certain temps. On note que la production végétative est en diminution depuis une dizaine d'années (augmentation du CO2 et manque d'eau qui entraînent une perte de croissance maintenant), 50% du sol forestier assure le stockage du carbone de la forêt. Il s'agit aujourd'hui de trouver un bon équilibre avec l'exploitation bois-énergie en prévoyant un retour au sol suffisant pour régénérer les sols forestiers.
- FDC 70 : rappelle l'importance de réfléchir lors de la production d'EnR que celle-ci n'entre pas en contradiction avec la préservation des milieux naturels et la biodiversité.
- CAUE 70 : ne voit pas la présence de la désimperméabilisation des sols et la prise en compte dans les aménagements de la renaturation, propose de réfléchir à un master plan d'aménagements sur les techniques de désimperméabilisation.
 - o Réponses : Le SCoT est le document pour y répondre ;
Ces sujets sont intégrés dans deux objectifs de l'axe 3 du PCAET.
- GRDF : ne voit pas apparaître suffisamment les mobilités vertes : véhicules électriques, bio GNV, hydrogène (encore utopique).
- EPTB Saône & Doubs : souligne les problématiques par rapport à la méthanisation : des plantations de maïs nécessaires pour alimenter les digesteurs.
Nécessité de faire un bilan sur les unités déjà en place. De plus en plus de surfaces seront nécessaires à leur fonctionnement avec la baisse de l'élevage. L'agrivoltaïsme se préoccupe de maintenir l'agriculture et la biodiversité, ça n'a pas été fait pour la méthanisation.
 - o Réponse : cultures intermédiaires encadrées ne devant pas dépasser 11% des apports + réglementation ICPE. Observatoire de la méthanisation régionale qui va être mis en œuvre.
 - o Réponse : d'autres processus de méthanisation sont possibles, cela existe à l'étranger et va dans le sens de l'autoconsommation.

1.2 Présentation des scénarios

Les scénarios de réduction des consommations énergétiques ont été présentés et montrent de fortes ambitions sur le secteur résidentiel. Ces ambitions associées au niveau de vie des habitants, des particularités des logements (grandes bâtisses isolées) complexifient les rénovations et semblent rendre irréalistes les objectifs sur le résidentiel. Le sujet est longuement discuté pour savoir si le COPIL valide ce choix, si les ambitions sont diminuées ou bien si l'on reporte une partie de cet effort vers d'autres secteurs tout en maintenant le cap 2030 de réduction des consommations d'énergie.

A l'issue des discussions, il a été décidé :

- De maintenir le cap fixé pour la réduction d'énergie (-21% en 2030) car il s'aligne avec les objectifs du SRADDET ;
- De préciser certains objectifs par EPCI, notamment sur le résidentiel ;
- De reventiler une part des objectifs sur le résidentiel vers les secteurs sur lesquels les pouvoirs publics disposent de moyens d'action directs ;
- Akajoule reprendra les calculs pour proposer une nouvelle répartition entre secteurs résidentiel et tertiaire, voire le secteur des déplacements.

1.3 Développement des EnR

Les objectifs ambitieux sur le photovoltaïque n'ont pas été remis en cause.

Les objectifs sont validés et placent le territoire sur une trajectoire très ambitieuse et dépassant largement les objectifs du SRADDET.

Les remarques ont porté sur les problématiques associées au fort développement de la méthanisation.

La problématique d'injection sur le réseau du fait de la saturation des postes de raccordement est discutée. Il est vivement rappelé au COPIL la nécessité de résoudre ce problème afin que les prochaines installations d'EnR puissent être raccordées.

Le scénario de développement des EnR fixant le cap de +62% en 2030 est validé.

1.4 Emissions de GES et émissions polluantes

Les scénarios présentés sont validés. La présentation du scénario sur les GES n'a pas entraîné de réactions. Les estimations des réductions pour la part non énergétique de l'agriculture sont estimées à partir des tendances et des objectifs du SRADDET.

Atmo BFC attire l'attention du COPIL sur la prise en compte des lignes directrices de l'OMS et de ne pas se référer uniquement aux objectifs du PREPA. Il alerte également le territoire sur la problématique des particules fines et de la formation d'Ozone, en train de se développer avec le réchauffement en cours.

1.5 Conclusion

La stratégie exprimée est validée. Des ajustements à la marge pourront intervenir à la suite de l'élaboration du plan d'actions pour assurer la cohérence d'ensemble.

Les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des EnR sont validés. Le cap étant fixé, la répartition des efforts entre secteurs sera à ajuster suite aux discussions du COPIL et au travail du bureau d'étude Akajoule.

Deux sujets seront déterminants dans l'atteinte des objectifs et relèvent des partenaires du PVVS et de l'Etat :

- L'accompagnement des particuliers (ingénierie, financement) pour pouvoir réaliser les rénovations nécessaires à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel.
- Le redimensionnement des capacités d'injection dans le réseau de l'électricité renouvelable produite.

3. Annexe : notes des débats

1.5.1 Réduction des consommations

CAV : demande que ce soit décliné par EPCI => de manière à pouvoir appliquer de manière locale.

J-M. Bertin : Amélioration de l'habitat : dispositifs qui sont insuffisants. Economie d'énergie associée à la sobriété (ex. 49 % d'économie en kW réalisée sur un panel de bâtiments du département par la mise en place d'une politique de sobriété). Faire un effort de consommation et de sensibilisation.

Préfecture 70 : MaprimeRenov', Fonds Vert, aides à la pierre : logements communaux (DSIL), état des lieux pour cranter le niveau de financement pertinent. Faire la chasse aux habitats insalubres. Nécessité de travailler sur les actions à portée du PCAET.

DDT 70 : souhait du gouvernement de permettre la massification des travaux de rénovation, sur le public certainement des opérations qui seront éligibles au fonds vert. Devrait permettre de s'inscrire dans les objectifs inscrits dans le PCAET.

A du mal à se projeter entre les objectifs concrets et ceux qui semblent hors sol et qui semblent très idéaux. Comment concrètement s'inscrire dans l'objectif (3L/100), de même sur les postes industriels.

Réponse Akajoule : réexplication de la méthode « Destination TEPOS ».

Réponse ADERA : très bon outil de compréhension mais pas par rapport à la réalité des primes et des professionnels de la rénovation. Manque de matériaux ou matériel, manque de professionnels, subvention qui n'est pas reversée (Ex : maximum 300 dossiers Ma Prime Renov' en Haute-Saône par rapport à ce que peuvent assurer les artisans). Ne pas se fixer des objectifs inatteignables.

R. Molliard : Il faut faire un choix mais se conformer à la réglementation telle que le SRADDET. Si les objectifs par EPCI ne sont pas atteints il faudra expliquer pourquoi. Par exemple, le salaire moyen sur les Hauts du Val de Saône étant de 1 300 €, l'ambition sur la rénovation énergétique du secteur résidentiel semble difficile à atteindre. A noter que la CCHVS a bénéficié d'une OPAH pendant plusieurs années.

C. Friquet : sentiment partagé, lors de l'atelier TEPOS, les élus ont en effet été plus ambitieux que les techniciens peut-être plus proches de la réalité. Exemplarité du domaine public : anticiper le décret tertiaire qui va s'appliquer.

G. Blondel : Problématique financière ou de compétences. Ne voit pas comment en tant que commune on peut franchir ces objectifs.

CAUE 70 : Réhabilitation / rénovation : besoin d'un accompagnement humain par MO et « sachants », notamment sur les isolations thermiques par l'extérieur.

Réponse DDT 70 : message du ministère qui reconnaît que le système actuel pour accompagner la transition est incomplet. Réflexion de fond à tous les niveaux. Ne pas baisser l'ambition. Aujourd'hui il faut considérer que la trajectoire de 2°C est illusoire. Conduire plusieurs petits projets sans regret. Objectifs qui doivent être à hauteur d'homme, « appropriables », avec un pas de temps à court et moyen et faire des bilans qui seront partagés (manque d'ingénierie, de financements, domaines privés...). Il faut concilier les différents domaines pour rechercher l'équilibre. Par exemple, l'association nationale des ABF est en train de travailler sur le sujet de l'intégration paysagère des EnR pour faciliter leur installation.

Atmo BFC : importance de la cohérence du mix-énergétique produit par rapport aux usages et besoins.

Grille d'analyse : sans regret et permet de répondre à l'enjeu d'adaptation / atténuation.

1.5.2 Développement des EnR

Fort développement du photovoltaïque prévu.

DDT 70 : Bilan fait pour la HS en décembre : limite signalée, problèmes de raccordements.

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

ENEDIS : Travaille avec le schéma régional EnR, pour le moment n'a pas de problèmes de ce type.

PVVS : certains citoyens ayant participé aux Clubs Climat souhaitent réduire le photovoltaïque et augmenter le bois.

1.5.3 Emissions de GES

Météo France : Surprise de voir un objectif de développement du bois énergie puisque l'utilisation du bois dégage du CO₂.

Réponse ONF : bilan de la consommation de bois est neutre (notions de stockage, séquestration et substitution), cependant les moyens déployés pour la gestion de la forêt sont émetteurs (ex : déplacements motorisés des agents), mais bilan carbone bien meilleur que celui des énergies fossiles.

La marge de progression pour transformer les foyers ouverts en foyers fermés est importante : ce pourrait être un axe de communication peu cher.

DDT 70 : bois utilisé pour la production de chaleur et pas pour la production d'électricité.

1.5.4 Emissions polluantes

Atmo BFC : SO₂ dépend notamment de la consommation de fioul lourd.

JM. Bertin : la baisse importante en 2018 peut s'expliquer par l'arrêt pour réparation de la centrale d'une grande entreprise suite à un accident.

Les objectifs relatifs à l'ammoniac (NH₃) sont déjà atteints donc objectif de poursuivre les efforts notamment par l'évolution des pratiques agricoles.

A. Robin : métier d'agriculteur très difficile, je ne vois pas comment l'agriculture pourrait faire mieux.

Objectifs du PREPA : les émissions vont être les conséquences des choix de mix énergétique. Enjeux actuels de la qualité de l'air sont moindres sur ce territoire mais les enjeux sur les PM doivent tout de même être pris en compte, avec les objectifs de l'OMS en matière de santé. Enjeux autour de l'ozone qui vont commencer à se renforcer : nouveaux enjeux et ne pas regarder que par rapport au tendanciel.

Objectifs d'isolation fort => peut poser des problématiques de qualité de l'air intérieur.

1.5.5 Divers

ADEME : stratégie mobilité à bien structurer et à mobiliser, entre collectivités.

MétéoFrance : cumul annuel des précipitations, même en été, qui augmente légèrement. Mais répartition différente : plus de jours consécutifs avec et sans pluie. Incertitude sur les projections futures. Nouvel outil « climadiag » sur MétéoFrance : information sur le climat jusqu'en 2050 par commune et EPCI.